

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES  
ONZIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
(2013-2014)  
LE 17 JUIN 2014**

**01.00 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 heures, la séance est ouverte par Monsieur Éric Allard, président du comité exécutif.

**02.00 PRÉSENCES**

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 17 JUIN 2014 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ÉRIC ALLARD, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

**M<sup>mes</sup> les commissaires**

Claudine Caron-Lavigueur (2)  
Marie-Louise Kerneis (7)  
Suzanne Tremblay (6)

**MM. les commissaires**

André Dugas (11)  
Marcel Gélinas (3)  
Alain Lemieux (21)

Tous commissaires formant quorum.

**ET :**

**Les commissaires représentants du comité de parents**

M. Richard Pilote, niveau primaire  
M. Marc Viau, niveau secondaire

**AINSI QUE :**

M<sup>mes</sup> Michelle Fournier, directrice générale  
Louise Beaupré, directrice générale adjointe  
MM. André Guérard, directeur général adjoint  
François Jannelle, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

**ET :**

M<sup>me</sup> Germen Brière, directrice du Service des ressources financières  
M. Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

**03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Rien à signaler.

**C.E.-03458-06-14**

**04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU  
SECRETARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance  
ordinaire du 13 mai 2014

06.02 Assurances générales de la Commission scolaire des  
Grandes-Seigneuries – Adjudication du contrat  
2014-2015

**07.00 SERVICES ÉDUCATIFS**

**08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

09.01 Liste des comptes – Validation

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

10.01 Drain français et travaux connexes à l'école  
Louis-Philippe-Paré – Appel d'offres n° P-91314B-13

10.02 Contrat de services pour les deux (2) imprimantes de  
marque Kodak du Centre de reprographie – Place  
La Citière – Appel d'offres n° AP-06B-S572-13

10.03 Réhabilitation du stationnement à l'école de la Rive –  
Appel d'offres n° P-71418-13

10.04 Nettoyage et assainissement du vide sanitaire à  
l'école Saint-Jean-Baptiste – Appel d'offres  
n° P-91321-13

10.05 Nettoyage et assainissement du vide sanitaire à  
l'école Saint-Romain – Appel d'offres n° P-91311-13

10.06 Réfection de l'enveloppe à l'école Pierre-Bédard -  
Appel d'offres n° P-91316-13

10.07 Contrat de services protection/intrusion pour les  
établissements de la Commission scolaire des  
Grandes-Seigneuries - Appel d'offres  
n° AP-13-S100-13

10.08 Demande de servitude accordée à la Ville de  
Candiac – École Plein-Soleil

10.09 Demande de servitude accordée à la Ville de  
Candiac – École Saint-Marc (Piste cyclable)

10.10 Demande de servitude sur la surface entière du  
bassin de rétention de l'école des Bons-Vents aux  
fins d'aménager un stationnement – Ville de Mercier

**11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET  
DES COMMUNICATIONS**

**12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE  
L'ADAPTATION SCOLAIRE**

**13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX  
PRÉCÉDENTS**

Rien à signaler.

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRETARIAT  
GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

C.E.-03459-06-14

**06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2014**

CONSIDÉRANT l'article 182 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2014.

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2014 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.- 03460-06-14

**06.02 ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES – ADJUDICATION DU CONTRAT 2014-2015**

M<sup>e</sup> Nathalie Marceau, secrétaire générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoir accordée au comité exécutif (article 2.1);

CONSIDÉRANT le regroupement des commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie en matière d'assurance;

CONSIDÉRANT que la police d'assurance obtenue dans le cadre du regroupement se terminera le 30 juin 2014;

CONSIDÉRANT la résolution n<sup>o</sup> C.C.-3726-05-14 et le mandat confié à la firme GT&A Gestion de risques Inc. afin de représenter la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries dans toutes les démarches nécessaires visant le renouvellement de la police d'assurance pour l'année scolaire 2014-2015;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement de gré à gré prévue à la police d'assurance;

CONSIDÉRANT la proposition soumise par la firme Lemieux, Ryan & Associés;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme GT&A Gestion de risques Inc.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

d'adjuger à la firme **Lemieux, Ryan & Associés** le contrat d'assurances générales 2014-2015 de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries pour la somme de quatre-vingt-douze mille cent trente-six dollars (92 136 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**07.00 SERVICES ÉDUCATIFS**

**08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

**09.01 LISTE DES COMPTES – VALIDATION**

Madame Germain Brière, directrice du Service des ressources financières, confirme ne pas avoir eu de questions relativement aux comptes payés pour la période commençant le 27 avril 2014 et se terminant le 24 mai 2014.

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

C.E.-03461-06-14

**10.01 DRAIN FRANÇAIS ET TRAVAUX CONNEXES À L'ÉCOLE LOUIS-PHILIPPE-PARÉ – APPEL D'OFFRES N° P-91314B-13**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Tremblay, commissaire,

d'octroyer le contrat de drain français et de travaux connexes à l'école Louis-Philippe-Paré à **Polyval Construction Inc.** pour un montant forfaitaire de deux cent trente et un mille deux cents dollars (231 200,00 \$) avant les taxes, soit deux cent soixante-cinq mille huit cent vingt-deux dollars et vingt cents (265 822,20 \$) taxes incluses; le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 5 mai 2014.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.-03462-06-14

**10.02 CONTRAT DE SERVICES POUR LES DEUX (2) IMPRIMANTES DE MARQUE KODAK DU CENTRE DE REPROGRAPHIE – PLACE LA CITIÈRE – APPEL D'OFFRES N° AP-06B-S572-13**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres était public et ouvert à tous les prestataires de services;

CONSIDÉRANT le nombre limité de prestataires de services pour ce type d'équipement;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

d'octroyer le contrat de service pour l'entretien de deux (2) imprimantes Kodak du Centre de reprographie à la Place La Citière à **Solutions d'affaires Konica Minolta Canada Ltée** pour un prix unitaire de 0,0056 \$ avant les taxes, soit 0,0064 \$ taxes incluses pour une période de deux (2) ans; le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 22 avril 2014.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.-03463-06-14

#### **10.03 RÉHABILITATION DU STATIONNEMENT À L'ÉCOLE DE LA RIVE – APPEL D'OFFRES N° P-71418-13**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

d'octroyer le contrat de réhabilitation du stationnement à l'école de la Rive à **Ali Construction Inc.** pour un montant forfaitaire de trois cent dix-neuf mille six cent quarante-trois dollars et sept cents (319 643,07 \$) avant les taxes, soit trois cent soixante-sept mille cinq cent neuf dollars et soixante-deux cents (367 509,62 \$) taxes incluses; le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 26 mai 2014.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.-03464-06-14

#### **10.04 NETTOYAGE ET ASSAINISSEMENT DU VIDE SANITAIRE À L'ÉCOLE SAINT-JEAN-BAPTISTE – APPEL D'OFFRES N° P-91321-13**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,

d'octroyer le contrat de nettoyage et d'assainissement du vide sanitaire à l'école Saint-Jean-Baptiste à **Construction Michel Dubé Inc.** pour un montant forfaitaire de cent quinze mille sept cent soixante-quatre dollars et quatre-vingt-sept cents (115 764,87 \$) avant les taxes, soit cent trente-trois mille cent dollars et soixante-six cents (133 100,66 \$) taxes incluses; le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 16 mai 2014.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.-03465-06-14

#### **10.05 NETTOYAGE ET ASSAINISSEMENT DU VIDE SANITAIRE À L'ÉCOLE SAINT-ROMAIN – APPEL D'OFFRES N° P-91311-13**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

d'octroyer le contrat de nettoyage et d'assainissement du vide sanitaire à l'école Saint-Romain à **Construction Michel Dubé Inc.** pour un montant forfaitaire de soixante-huit mille deux cent deux dollars et soixante-huit cents (68 202,68 \$) avant les taxes, soit soixante-dix-huit mille quatre cent seize dollars et trois cents (78 416,03 \$) taxes incluses; le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 16 mai 2014

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Madame Marie-Louise Kerneis, commissaire, quitte son siège à 19 h 15.

C.E.-03466-06-14

**10.06 RÉFECTION DE L'ENVELOPPE À L'ÉCOLE PIERRE-BÉDARD – APPEL D'OFFRES N° P-91316-13**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

d'octroyer le contrat de réfection de l'enveloppe à l'école Pierre-Bédard à **Polyval Construction Inc.** pour un montant forfaitaire de cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-douze dollars (194 972,00 \$) avant les taxes, soit deux cent vingt-quatre mille cent soixante-neuf dollars et six cents (224 169,06 \$) taxes incluses; le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 16 mai 2014.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.-03467-06-14

**10.07 CONTRAT DE SERVICES PROTECTION/INTRUSION POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES – APPEL D'OFFRES N° AP-13-S100-13**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Tremblay, commissaire,

d'octroyer le contrat de Contrat de services protection/intrusion pour les établissements de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à **Reliance Protectron Inc.** pour un montant forfaitaire de deux cent quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt-deux dollars et quarante-quatre cents (247 582,44 \$) avant les taxes, soit deux cent quatre-vingt-quatre mille six cent cinquante-sept dollars et quatre-vingt-onze cents (284 657,91 \$) taxes incluses; le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 26 mai 2014.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.08 DEMANDE DE SERVITUDE ACCORDÉE À LA VILLE DE CANDIAC – ÉCOLE PLEIN-SOLEIL**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le Protocole d'entente entre la Ville de Candiac et la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries pour la cession du terrain de l'école Plein-Soleil prévoit que la commission scolaire s'engage à accorder à la ville une servitude d'accès au talus actuellement connu et désigné au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de La Prairie, comme étant le lot 5 541 900;

CONSIDÉRANT qu'il était convenu que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries consentirait des servitudes en faveur de la Ville de Candiac sur le lot 4 541 900, au cadastre du Québec, circonscription foncière de La Prairie, afin de permettre à cette dernière de construire et d'entretenir des infrastructures municipales sur et sous le terrain de l'école Plein-Soleil (trottoir et conduite d'eau potable);

CONSIDÉRANT que la Ville de Candiac coordonnera ses travaux avec la commission scolaire afin qu'ils n'affectent pas l'opération ou la sécurité des occupants de l'école Plein-Soleil;

CONSIDÉRANT que la Ville de Candiac s'assurera que les travaux de construction de la conduite d'eau potable n'affecteront pas l'intégrité du bâtiment de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Candiac remettra les lieux dans leur état d'origine lorsqu'elle exercera son droit d'accès ou lorsqu'elle effectuera des travaux dans l'exercice de ses droits conférés à l'acte de servitude;

CONSIDÉRANT que les frais inhérents à la préparation et à la publication des actes requis à l'établissement de la servitude seront assumés par la ville;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire ne retient pas la demande de la Ville de Candiac, que la servitude pour la conduite intermunicipale soit également en faveur de Bell Canada et d'Hydro-Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Tremblay, commissaire,

d'accorder une servitude en faveur de la Ville de Candiac sur le lot quatre millions cinq cent quarante et un mille neuf cent (4 541 900), au cadastre du Québec, circonscription de La Prairie, afin de permettre à cette dernière de construire et entretenir des infrastructures municipales sur et sous le

terrain de l'école Plein-Soleil (trottoir et conduite intermunicipale de distribution d'eau potable) conformément à la description technique préparée par Vital Roy, arpenteur-géomètre, sous le numéro 41 872 de ses minutes.

Que la présidence du comité exécutif des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer l'acte de servitude.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.E.-03469-06-14**

#### **10.09 DEMANDE DE SERVITUDE ACCORDÉE À LA VILLE DE CANDIAC – ÉCOLE SAINT-MARC (PISTE CYCLABLE)**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a approuvé le projet de réaménagement de la piste cyclable proposé par la Ville de Candiac et autorisé cette dernière à procéder à la réalisation des travaux sur les terrains de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries sous réserve d'une entente entre la Ville de Candiac et la commission scolaire concernant la servitude touchée par ce projet;

CONSIDÉRANT que le projet de réaménagement de la piste cyclable améliore la sécurité des cyclistes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Candiac assurera l'entretien de la piste cyclable.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,

d'accorder une servitude en faveur de la Ville de Candiac sur le lot deux millions quatre-vingt-treize mille huit cent soixante-trois (2 093 863), au cadastre du Québec, circonscription foncière de La Prairie, afin de permettre à cette dernière de construire et d'entretenir la portion de la piste cyclable située sur le terrain de l'école Saint-Marc, conformément à la description technique préparée par Monsieur Jacques Beaudoin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 16 716 de ses minutes.

Que la présidence du comité exécutif des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer l'acte de servitude.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.E.-03470-06-14**

#### **10.10 DEMANDE DE SERVITUDE SUR LA SURFACE ENTIÈRE DU BASSIN DE RÉTENTION DE L'ÉCOLE DES BONSVENTS AUX FINS D'AMÉNAGER UN STATIONNEMENT – VILLE DE MERCIER**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le projet d'aménagement du stationnement au-dessus du bassin de rétention de l'école des Bons-Vents n'a

pas d'impact négatif pour l'école des Bons-Vents;

CONSIDÉRANT que l'école des Bons-Vents aura accès à ce nouveau stationnement;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont pour but de résoudre la problématique de stationnement pour les installations du parc Raymond-Pitre;

CONSIDÉRANT que les travaux doivent être réalisés durant la période estivale 2014 ;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire pourra mettre fin à la servitude, si elle devait agrandir l'école.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc Viau, commissaire représentant le comité de parents, niveau secondaire,

d'approuver le projet d'aménagement du stationnement proposé par la Ville de Mercier et d'autoriser cette dernière à procéder à la réalisation des travaux sur les terrains de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, sous réserve d'une entente entre la Ville de Mercier et la commission scolaire, concernant la servitude touchée par ce projet.

Que la présidence du comité exécutif des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer l'acte de servitude.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE**

**13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**C.E.-03471-06-14 15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**  
À 19 h 30,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Pilote, commissaire représentant du comité de parents, niveau primaire.

que la présente séance ordinaire soit levée.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Présidence de la séance

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale

1322-003  
C:\Textes\Comité exécutif (Procès-verbaux et présences)\2013-2014\11. 17 juin 2014 - 1320-003.doc